



PROGRAMME DE FORMATION

Habilitation pour l'accès à la profession de Conducteur de taxi (Passerelle)

Siège social : 130 chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Etablissement : 61, Rue du Rouet 13008 Marseille

Tél. 07.67.84.41.94 | Mail : c3m.formations@gmail.com

N° Siret : 90972805700011 RCS MARSEILLE / RCS DRAGUIGNAN

Déclaration d'activité préfet Région PACA N° : 93830670683

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation sont de préparer le candidat aux épreuves d'admissibilité (théorie) et d'admission (pratique).

Pour accéder à la formation le candidat doit :

- Être titulaire d'un permis en cours de validité et non affecté par le délai probatoire.
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité
- Ne pas être inscrit au registre du casier judiciaire B2
- Avoir un niveau en langue française suffisant pour suivre la formation (degré 3)

APTITUDES : être apte physiquement à la conduite (le certificat d'aptitude sera délivré par un médecin agréé par la Préfecture).

COMPÉTENCES : réussir les tests de positionnement avant l'entrée en formation.

DÉLAIS D'ACCÈS : en fonction du mode de financement de la formation les délais peuvent varier d'une administration à une autre (voir directement avec l'organisme financeur)

MÉTHODES MOBILISÉES : démonstrative, active, affirmative, interrogative.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS :

Cours théoriques : QCM et QRC, exercices pendant la formation et suivi post formation

Cours pratiques : diverses mises en situations pour évaluer les différentes compétences à acquérir pour l'obtention de l'épreuve d'admission (conduite et sécurité, relation client, construction du parcours, facturation et paiement).

ACCESSIBILITÉ : nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE 35 heures

PRÉPARATION À L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI - PASSERELLE

Accès à l'activité de conducteur de taxi

Avec un examen organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de votre ville :

- Épreuve d'admissibilité : l'épreuve d'admissibilité ou épreuve théorique est réalisée sous la forme de questions à choix multiples et de questions à réponses courtes.
- Épreuve d'admission : l'épreuve d'admission ou épreuve pratique, consiste en une mise en situation pratique de réalisation d'une course avec utilisation du taximètre pour la profession de conducteur de taxi.

DURÉE DE LA FORMATION : 35 HEURES

Préparation à l'épreuve d'admissibilité : **25 HEURES**

- Connaissance du territoire et de la réglementation locale 14 heures
- Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité 7 heures
- Examen blanc + correction 4 heures

Préparation à l'épreuve d'admission : **10 HEURES**

- Conduite et sécurité 02 heures
- Relation client 04 heures
- Construction du parcours et accompagnement touristique 02 heures
- Facturation et paiement - Utilisation du taximètre 02 heures

Contenu de l'offre :

Démarche pédagogique : cours théoriques et pratique

Prérequis :

Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire

Avoir un extrait de casier judiciaire B2 vierge

Formateurs :

Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations

Pour enseigner

Profils concernés : Tout public

Modalités d'évaluations :

Évaluation des prérequis

Évaluations diverses en cours de formation

Évaluation des compétences acquises en formation

Suivi post formation

Lieu de formation : en centre et en distanciel

Formation en groupe : 16 personnes

Siège social : 130 chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Etablissement : 61, Rue du Rouet 13008 Marseille

Tél. 07.67.84.41.94 | Mail : c3m.formations@gmail.com

N° Siret : 90972805700011 RCS MARSEILLE / RCS DRAGUIGNAN

Déclaration d'activité préfet Région PACA N° : 93830670683

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ – 35 HEURES

Préparation examen d'admissibilité :

25 HEURES

F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale.

14 heures

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics, ainsi que les principaux axes routiers.

G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité

7 heures

- Connaître la réglementation locale en vigueur, les sanctions.
- Convention CPAM

Mise en situation - Examen blanc théorique :

4 heures

- Examen blanc en conditions réelles.
- Correction et analyse

Référentiel de compétences de l'épreuve d'admission

10 HEURES

1 - Conduite et sécurité

2 heures

- Conduite et sécurité et respect du code de la route. Respecter les distances et les marges de sécurité.
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues).
- Appliquer les principes d'éco conduite.
- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers.
- Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages.
- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement.
- Assurer la sécurité par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...).
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles).
- Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour la prise en charge.
- Utilisation de voies réservées à la circulation des véhicules de services réguliers de transport en commun (dans la mesure où la réglementation le permet).

2 - Relation client

4 heures

- Présentation générale et attitude du candidat, ainsi qu'avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale.
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite). Être courtois, discret et respectueux du client.
- Accueil, comportement durant le parcours, prise de congés.
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret. Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio, ...).
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation.

3 - Construction du parcours et accompagnement touristique

2 heures

Siège social : 130 chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Etablissement : 61, Rue du Rouet 13008 Marseille

Tél. 07.67.84.41.94 | Mail : c3m.formations@gmail.com

N° Siret : 90972805700011 RCS MARSEILLE / RCS DRAGUIGNAN

Déclaration d'activité préfet Région PACA N° : 93830670683

- Élaboration et suivi du parcours. Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients. Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire), et utiliser un plan ou une carte routière.
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillage, travaux, ...).
- Construction du parcours en fonction de la demande du client, en choisissant l'itinéraire le plus adapté suivant les connaissances du territoire.
- Délivrance d'informations touristiques et pratiques, telles que délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristiques à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, ...).

4 - Facturation et paiement

2 heures

- Établir le prix de la prestation, un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission. Calculer le prix de la course / de la mission.
- Connaître la tarification locale applicable. Savoir calculer le coût estimatif d'une course suivant la durée, la distance et les aléas de la circulation.
- Établir une facturation. Pour les taxis, utiliser les équipements spéciaux.
- Connaître la tarification locale applicable. Savoir calculer le coût estimatif d'une course suivant la durée, la distance et les aléas de la circulation.
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.

Siège social : 130 chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Etablissement : 61, Rue du Rouet 13008 Marseille

Tél. 07.67.84.41.94 | Mail : c3m.formations@gmail.com

N° Siret : 90972805700011 RCS MARSEILLE / RCS DRAGUIGNAN

Déclaration d'activité préfet Région PACA N° : 93830670683